



## Compte rendu du conseil municipal

### Séance du 26 novembre 2021

Le 26 novembre 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SOMMAING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Roland SALENGRO, Maire.

**Présents:** M.SALENGRO Roland, Maire. Mmes BERTON Dominique, DEHIÈRE Aurélie, DESOMBREUX Clarisse, DUPART Marlène, MM. DELHAYE Guillaume, DUFOUR Frédéric, GABELLE Simon, MAUZÉ Jean-François.

**Absents :** M. LENOIR Christian (ayant donné procuration à D. BERTON).

En retard, M. GABELLE Simon a donné procuration à M. DELHAYE Guillaume jusqu'à son arrivée.

Mme DEHIÈRE Aurélie est également arrivée en retard.

**Nombre de Membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 9

**Date de la convocation :** 19/11/2021

**Date d'affichage :** 19/11/2021

a été nommé secrétaire : M. MAUZÉ Jean-François

**Objet des délibérations**

1. Convention avec le Département du Nord relative à l'aménagement de trottoirs, de bordures caniveaux et le marquage de passage pour piétons et à leur entretien ultérieur.
2. Convention avec le Département du Nord pour la reconduction de la prise en charge de l'entretien par le Département du marquage horizontal sur les routes départementales situées en agglomération.
3. Convention pour l'attribution d'une subvention d'investissement dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en matière de développements et d'aménagement des territoires et de voirie -Aide Départementale aux Villages et Bourgs : Aménagement Qualitatif du centre-bourg.
4. Convention avec la commune de VERCHAIN-MAUGRE pour la participation financière aux frais de scolarité année 2021-2022.
5. Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN -Comités syndicaux des 12 novembre 2020, 17 décembre 2020, 17 juin 2021 et 23 septembre 2021.

Questions diverses

<b>Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 24 septembre 2021</b>
--

Le compte-rendu est validé par le conseil : 5 voix pour. Les conseillers absents lors du conseil du 24 septembre 2021 ne prennent pas part au vote. Les conseillers en retard ne prennent pas part au vote.

**Convention avec le Département du Nord relative à l'aménagement de trottoirs, de bordures caniveaux et le marquage de passage pour piétons et à leur entretien ultérieur**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu par le Département afin d'établir une convention avec le Département du Nord relative à l'aménagement de trottoirs, de bordures-caniveaux et le marquage de passage pour piétons et à leur entretien ultérieur. Monsieur le Maire demande au conseil de lui donner l'autorisation de signer cette convention et les avenants pouvant en découler.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, 9 voix pour.

**Convention avec le Département du Nord pour la reconduction de la prise en charge de l'entretien par le Département du marquage horizontal sur les routes départementales situées en agglomération**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu par le Département afin d'établir une convention avec le Département du Nord pour la reconduction de la prise en charge de l'entretien par le Département du marquage horizontal sur les routes départementales situées en agglomération. Monsieur le Maire demande au conseil de lui donner l'autorisation de signer cette convention et les avenants pouvant en découler.

La question est posée concernant la convention signée concernant le marquage des chicanes rue de Denain. (Une vérification, après le conseil, de la convention concernant les chicanes et précisant l'information aux conseillers a été diffusée par mail. La convention des chicanes précise bien le lieu d'intervention, et ne rentre pas en contradiction avec la présente convention à signer),

Mme DEHIERE Aurélie, arrivée au début des débats concernant cette délibération, prend part au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, 10 voix pour.

**Convention pour l'attribution d'une subvention d'investissement dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en matière de développements et d'aménagement des territoires et de voirie -Aide Départementale aux Villages et Bourgs**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu par le Département afin d'établir une convention avec le Département du Nord afin de bénéficier de l'attribution d'une subvention d'investissement dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie - Aide Départementale aux Villages et Bourgs : Aménagement qualitatif du centre-bourg. Monsieur le Maire demande au conseil de lui donner l'autorisation de signer cette convention et les avenants pouvant en découler.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, 10 voix pour.

**Convention avec la commune de VERCHAIN-MAUGRE pour la participation financière aux frais de scolarité année 2021-2022**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu par la commune de VERCHAIN-MAUGRE concernant la participation financière aux frais de scolarité pour l'année 2021-2022.

La participation s'élève à 364 € par enfant.

La convention concerne deux enfants scolarisés à Verchain-Maugré (25 enfants à Vendegies)

Monsieur le Maire demande au conseil de lui donner l'autorisation de signer cette convention et les avenants pouvant en découler.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, 10 voix pour.

## Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN -Comités syndicaux des 12 novembre 2020, 17 décembre 2020, 17 juin 2021 et 23 septembre 2021

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

### ARTICLE 1

- D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :
  - des communes d'**Etaves-et-Bocquiaux (Aisne)** et de **Croix Fonsomme (Aisne)** avec transfert de la compétence **Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**.
  - des communes d'**Anizy-le-Grand (Aisne), Brancourt-en-Laonnois (Aisne), Chaillevois (Aisne), Pinon (Aisne), Prémontré (Aisne), Royaucourt-et-Chailvet (Aisne) et Urcel (Aisne)** avec transfert de la compétence **Assainissement Collectif**.
  - des communes d'**Arleux (Nord), Haspres (Nord), Helesmes (Nord), Herrin (Nord), La Gorgue (Nord), Lauwin-Planque (Nord), Marchiennes (Nord), Obrechies (Nord), Corbehem (Pas-de-Calais), Fleurbaix (Pas-de-Calais), Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais), Haucourt (Pas-de-Calais), Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) et Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais)** avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie**.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 16/266, 17/267, 18/268, 19/269, 20/270, 21/271, 29/279, 30/280, 31/281, 26/276, 27/277, 28/278 et 33/283 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 12 novembre 2020, les délibérations n° 33/341 et 34/342 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 décembre 2020, les délibérations n° 24/77, 27/80, 28/81, 29/82 et 30/83 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 juin 2021 et les délibérations n° 20/109 et 33/122 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 23 septembre 2021.

### ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN,

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CAMBRAI ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Dans le débat du conseil municipal, la question de l'impact sur la commune et sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau est posée. Selon la direction générale de Noréade, il n'existe aucune relation entre les entrées/sorties des communes et le prix du m<sup>3</sup> d'eau. Ce dernier dépend d'une décision politique plus globale, intégrant les investissements et projets.

Des augmentations de prix sont à prévoir en 2022 : augmentation de la cotisation GEPU de 1,3 %, stabilité de la DECI (défense extérieure contre l'incendie), soit 5 € par habitant et une variation du prix du m<sup>3</sup> d'eau en fonction de la consommation d'eau (baisse de 8 % jusqu'à 30 m<sup>3</sup>, baisse de 2,2 % jusqu'à 60 m<sup>3</sup>, stabilité jusqu'à 80 m<sup>3</sup> et hausse au-delà). L'idée étant limiter la consommation d'eau et de pénaliser les gros consommateurs.

Les travaux rue de Quérénaing, prévus début septembre, ne démarreront qu'après la fin des travaux de la rue de Sommaing à Vendegies.

M.Simon GABELLE arrive en séance à 20h15, en début de débat et prend part au vote.

La délibération est adoptée à la majorité des présents ou représentés pouvant voter, 3 abstentions, 7 voix pour.

## Questions diverses

- Raccordement des futures éoliennes de Haussy et Saulzoir au poste source de Famars : accord oral des deux porteurs de projets (WPD et JPÉE) pour financer la réfection complète de l'enrobé de la partie départementale de la rue de Saint-Quentin. La question du financement (paiement direct de l'entreprise de travaux publics par WPD et JPD ou via la commune) reste en discussion.
- Aménagement centre-bourg.
- Bulletin municipal : articles à prévoir le plus tôt possible (avant le 10 décembre).
- Nettoyage prévu du poste de transformation électrique.
- Bien sans maître, concernant une enclave de 213 m<sup>2</sup> dans une propriété privée de la commune.
- La porte d'entrée de la mairie (côté cour) est détériorée et n'est pas aux normes PMR. Une nouvelle porte a été commandée et sera installée début février 2022.
- Un défibrillateur a été commandé et devrait être installé d'ici fin de l'année dans la salle polyvalente.
- Agenda du mois de décembre

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire remercie tous les participants à cette réunion qui sera a priori la dernière de l'année 2021 et souhaite d'excellentes de fin d'année à l'ensemble des conseillers.

La séance est levée à 22h00.